



Commune de MONCETZ-LONGEVAS

## Compte-rendu du conseil municipal réuni le 2 novembre 2015

N° 20 -

### L'ordre du jour concerne :

- 1 ouverture poste d'un agent recenseur
  - 2 transfert de charges entre commune et EPCI
  - 3 critères d'évaluation lors de l'entretien professionnel
  - 4 schéma de mutualisation
  - 5 schéma départemental de coopération intercommunale en Marne
  - 6 Informations:
    - rapport annuel 2014 Mont Louvet
    - rapport annuel 2014 CAC
    - location salle des fêtes
  - 7 • alignement chemin des Neaux de la Cour
- Tour de table

Les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 2 novembre 2015 à 20 h 30, sous la présidence de Marie-Jeanne Tronchet, Maire.

- Etaient présents : Emmanuel Bruggeman, Catherine Tschambser, Christian Lallemand, Cyrille Fromentin, Éric Chicault, Sylvain Rollet, Patrice Dida, Jérôme Sarrazin, David Leblanc, Elvire Canlers, Evelyne Brisson.

- Procurations : Marie-France Chollet à Catherine Tschambser, Stéphanie Brasseur à Christian Lallemand, Céline Kasperek à Patrice Dida et Evelyne Brisson à Emmanuel Bruggeman en cours de réunion. Sylvain Rollet est élu secrétaire de séance.

**Délibération - Ouverture d'un poste d'agent recenseur** : La délibération est retirée considérant que tous les éléments ne sont pas encore connus.

**Délibération – Transfert de charges entre commune et EPCI** : Les charges transférées sont les mêmes (eaux pluviales en plus). La compensation fiscale antérieure était de 64 976 €, suite aux corrections apportées la compensation à recevoir par la commune est de 70 259 €. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

**Délibération – Critères d'évaluation lors de l'entretien professionnel** : Tout agent titulaire doit bénéficier d'un entretien professionnel basé sur les mêmes critères que ceux du centre de gestion. Cette décision est adoptée par 14 voix et 1 abstention.

**Délibération – Schéma de Mutualisation** : Conformément à la loi NOTRe l'EPCI propose une mutualisation à minima en fonction de nos besoins à savoir :

- Service urbanisme qui fonctionnera à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 comme un service commun.
- Direction de la commande publique, des affaires juridiques et du contentieux

Cette proposition est adoptée par 10 voix et 5 abstentions.

**Délibération - Schéma Départemental de Coopération Intercommunale en Marne :** Les services de l'Etat proposent de rationaliser la carte intercommunale du département notamment en réunissant en une seule communauté urbaine les EPCI de Reims, Châlons, et de Vesle et Coteaux de la montagne de Reims. L'entité ainsi créée serait la deuxième agglomération de la nouvelle région. Pour Châlons la mutation économique est indispensable après le départ des militaires et la perte du titre de chef-lieu de région. L'accessibilité du territoire châlonnais et l'aéroport de Vatry sont des atouts. Cependant la CAC ne comprend pas l'ensemble du bassin de vie du Châlonnais.

Des arguments défavorables sont présentés :

- méthode utilisée brutale et discutable
- opposition supposée des habitants qui n'ont pas été consultés
- l'impact fiscal peu favorable au bassin châlonnais.

Les conseillers municipaux regrettent que ce projet ne soit pas étudié en aval notamment en sollicitant l'avis des populations concernées. Le découpage est incohérent ne tenant pas compte des bassins de vie. Ils craignent une augmentation de la fiscalité des particuliers et des entreprises.

Le périmètre de la nouvelle communauté ne convient pas au conseil qui rejette cette proposition par 8 voix contre, 4 abstentions et 3 voix pour.

En outre le conseil décide la création d'un groupe de travail appelé à rédiger un amendement à soumettre au conseil municipal appelé à se réunir le 30 novembre prochain pour proposer une alternative.

#### **Informations :**

Mme le Maire évoque les rapports d'activités 2014 qui ont été transmis aux conseillers et qui concernent :

- le Mont-Louvet
- la CAC
- Salle des fêtes : Le conseil souhaite réviser le règlement intérieur de la salle des fêtes (notamment les modalités de location).
- Alignement rue des Neaux de la Cour : Suite aux travaux d'assainissement il apparaît nécessaire de procéder à l'alignement en proposant le rachat par la commune de la bande de terrain jouxtant la rue. Une demande d'évaluation sera faite auprès des services des domaines.
- 11 Novembre : il sera procédé à un dépôt de gerbe sur le monument aux morts à 10h30 au village.
- Mont-Louvet : Le conseil départemental a alloué une subvention de 100 000 € pour la réalisation des travaux.

#### **Questions diverses et tour de table :**

Mme le Maire rend compte de la réunion du 21 octobre 2015 en mairie en présence des conseillers départementaux concernés et du collectif 44. L'étude d'impact sera réalisée en 2016 pour une programmation en 2017.

Mme Tschambser est toujours en attente des devis pour l'aire de jeux.

M. Leblanc signale à nouveau l'éclairage défectueux à la Pagerie. La commission travaux a fait examiner les pannes. Les devis ont été reçus lundi matin. Les travaux ne vont plus tarder.

M. Sarrazin évoque des malfaçons suite aux travaux d'assainissement. M. Lallemand indique que ces éléments ont déjà été signalés aux entreprises et fait savoir qu'elles seront à nouveau évoquées le 18 novembre prochain.

M. Fromentin fait savoir qu'il procédera à l'achat des sapins en vue de la fête de Noël prévue le 13 décembre par le comité des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h15.

Fait à Moncetz-Longevas le 3 Novembre 2015 (affichage mairie, « p'tit chez nous », abri bus Longevas).

La secrétaire de Mairie, Béatrice Charlier



Sylvain Rollet, secrétaire de séance :

